

---

# Documentation Version informatique du catalogue SwissDRG des rémunérations supplémentaires

**Etat : 25 août 2023**

## Généralités

Le présent document décrit les caractéristiques techniques de la version lisible par ordinateur du catalogue des rémunérations supplémentaires. Cette version, lisible par ordinateur, a été introduite pour faciliter le traitement électronique des données relatives aux rémunérations supplémentaires dans le catalogue SwissDRG des forfaits par cas.

## Fichiers

La version informatique du catalogue des rémunérations supplémentaires est disponible au format archive ZIP, contenant deux fichiers. Les textes et descriptions en différentes langues sont classés séparément des définitions indépendantes des langues.

Les descriptions sont associées aux définitions correspondantes via une clé : la colonne commune «ze».

### Contact :

Département IT  
[ze@swissdrg.org](mailto:ze@swissdrg.org)

## Définitions

Chaque ligne du fichier des définitions correspond à une rémunération supplémentaire (terminale) qui peut faire l'objet d'une tarification. Les groupes non terminaux ne sont pas mentionnés ici. Toutes les données sont les mêmes pour toutes les langues. Les colonnes sont séparées les unes des autres par la barre verticale « | » et sont organisées suivant le schéma ci-après :

```
ze|version|type|code|dosage|excluded_drgs|constraint_icds|...  
constraint_chops|dose_min|dose_max|dose_unit|va|za|age_higher_than|...  
age_lower_than|amount
```

## Format de ligne

| Colonne              | Description  | Valeurs possibles   |
|----------------------|--|---|
| <b>ze</b>            | Numéro de la rémunération supplémentaire   | ZE-XXXX-(Y)YY.(Z)ZZ<br><br>XXXX: année,<br>(Y)YY.(Z)ZZ: identificateur  |
| <b>version</b>       | Version SwissDRG   | VX.Y(.Z)  |
| <b>type</b>          | Type de rémunération supplémentaire  | C = CHOP<br>Le code de la colonne suivante est un code CHOP<br><br>A = ATC<br>Le code de la colonne suivante est un code ATC<br><br>T = Texte<br>Cettes rémunérations supplémentaires ne peuvent pas être facturés automatiquement pour le moment. Pour la facturabilité, les explications dans la version Excel doivent être consultées. |
| <b>code</b>          | Code ATC ou CHOP qui déclenche la tarification de la rémunération supplémentaire. Mais d'éventuelles conditions supplémentaires doivent aussi être prises en compte. | CHOP: XX.XX(.XX)<br>ATC: code ATC à 8 caractères  |
| <b>dosage</b>        | Type de dosage   | <b>0</b> = indépendant de la posologie <sup>1</sup><br><b>1</b> = de/à limite inférieure  |
| <b>excluded_drgs</b> | Liste des DRG (de base) excluant une tarification de la rémunération supplémentaire.   | Liste des codes DRG, séparés par des virgules   |

|                         |   |  |
|-------------------------|---|--|
| <b>constraint_icds</b>  | Liste des codes CIM présumés. Le cas de traitement doit contenir au moins un diagnostic dans la liste pour que la rémunération supplémentaire puisse faire l'objet d'une tarification.  | Liste des codes CIM, séparés par des virgules<br><br>'&' entre deux codes CIM signifie que les deux codes doivent être codés |
| <b>constraint_chops</b> | Liste des codes CHOP présumés. Le cas de traitement doit contenir au moins une procédure dans la liste pour que la rémunération supplémentaire puisse faire l'objet d'une tarification. | Liste des codes CHOP, séparés par des virgules   |
| <b>dose_min</b>         | Limite inférieure de l'intervalle des doses (inclusive)   | Nombre entier, nombre décimal  |
| <b>dose_max</b>         | Limite supérieure de l'intervalle des doses (exclusive). Le champ est vide s'il n'existe aucune limite supérieure.  | Nombre entier, nombre décimal, ou champ vide   |
| <b>dose_unit</b>        | Unité   | Voyez « Notice technique » 2023, section 3.1.e   |
| <b>va</b>               | Type d'administration ou liste des types d'administration, séparés par une virgule, quand plusieurs sont possibles  | Voyez « Notice technique » 2023, section 3.1.c   |
| <b>za</b>               | Données supplémentaires   | Voyez « Notice technique » 2023, section 3.1.b   |
| <b>age_higher_than</b>  | Alter des Behandlungsfalles in Jahren muss höher als angegebener Wert sein  | Nombre entier  |
| <b>age_lower_than</b>   | an Alter des Behandlungsfalles in Jahren muss niedriger als angegebener Wert sein   | Nombre entier  |
| <b>amount</b>           | Montant de la rémunération supplémentaire en CHF  | Nombre décimal<br><br>Le montant 0 s'affiche quand la rémunération supplémentaire n'est pas évaluée                          |

<sup>1</sup> Les rémunérations supplémentaires basées sur la classification CHOP sont toujours indépendantes du dosage.

## Explications complémentaires

### Différence entre les colonnes *codes* et *constraint\_chops*

Pour les rémunérations supplémentaires basées sur la classification CHOP, il est important de distinguer les colonnes *codes* et *constraint\_chops*. La colonne *codes* décrit les codes CHOP nécessaires au déclenchement de la rémunération supplémentaire. La colonne *constraint\_chops* contient les codes CHOP, qui doivent être codés dans la colonne *codes*, en plus des codes CHOP déclenchant la rémunération, pour que la rémunération supplémentaire puisse faire l'objet d'une tarification. Mais pris seuls, ces codes ne déclenchent aucune rémunération supplémentaire.

## Descriptions

Le fichier des descriptions comprend exactement une ligne pour chaque rémunération supplémentaire non terminale ou terminale. En cas de rémunération supplémentaire non terminale, la description est identique à celle de la version Excel du catalogue des forfaits par cas.

Les descriptions des postes de rémunérations supplémentaires terminales couvrent la description de la rémunération supplémentaire non terminale correspondante, ainsi qu'une description supplémentaire permettant l'identification.

Pour certaines rémunérations supplémentaires, aucune description ne s'affiche, car aucune description supplémentaire simple (et automatique) n'a pu être établie.

## Format de ligne

Les colonnes sont séparées par la barre verticale « | » et sont organisées suivant le schéma ci-après :

```
ze|terminal|description_de|description_fr|description_it
```

| Colonne               | Description  | Valeurs possibles   |
|-----------------------|--|---|
| <b>ze</b>             | Numéro de la rémunération supplémentaire (clé vers le fichier des définitions) | Voir le format du fichier des définitions   |
| <b>terminal</b>       | Type de désignation  | NT = rémunération supplémentaire non terminale<br>T = rémunération supplémentaire terminale |
| <b>description_de</b> | Désignation de la rémunération supplémentaire en allemand                      | Texte   |
| <b>description_fr</b> | Désignation de la rémunération supplémentaire en français                      | Texte   |
| <b>description_it</b> | Désignation de la rémunération supplémentaire en italien                       | Texte   |